

## CSPS05 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 OU 2 : EXTENSION A LA PHASE RÉALISATION

*Opérations de catégorie 1 : volume des travaux supérieur à 10.000 hommes-jours (soit environ 6 millions € de travaux)*

*Opérations de catégorie 2 : volume des travaux compris entre 500 et 10.000 hommes-jours (soit environ 300.000 € à 6 millions € de travaux)*

### PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Coordonnateurs de niveaux 1 ou 2 phase conception
- Être titulaire de l'attestation de compétence CSPS de niveaux 1 ou 2 pour la phase conception et une expérience CSPS d'une durée minimale de 5 ans
- Fournir les pièces justifiant l'ancienneté dans l'exercice de la fonction de coordonnateur SPS de niveaux 1 ou 2 en phase conception

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase réalisation

### ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

<b>Uniquement en phase réalisation</b>	<b>Jour 1</b>	<b>Tenir le registre-journal de réalisation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déroulement et compte-rendu des inspections communes</li><li>- Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ? à qui écrire ?)</li><li>- Délai de rédaction, modes de diffusion et d'obtention des visas</li><li>- Traçabilité de la vérification du respect des mesures de coordination</li><li>- Adaptation du PGC par émission de folios de RJ</li><li>- Mises en situation sur photographies de chantier et séquences vidéo</li></ul>
<b>Uniquement en phase réalisation</b>	<b>Jour 2</b>	<b>Modifier le PGC en harmonisant les Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Contenu réglementaire des PPSPS et PPSPS simplifiés</li><li>- Méthodologie d'élaboration du PPSPS</li><li>- Objectifs et techniques d'harmonisation des PPSPS, modifications subséquentes du PGC</li></ul> <b>Comprendre le dispositif de coordination SPS par plan de prévention</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Champ d'application du dispositif de coordination EU-EE (Entreprise Utilisatrice et Entreprises Extérieures)</li><li>- Chronologie de la démarche et livrables (plan de prévention / protocole de sécurité)</li><li>- Limites avec le dispositif de coordination SPS du BTP</li></ul>

## CSPS05 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 OU 2 : EXTENSION A LA PHASE RÉALISATION

<b>Uniquement en phase réalisation</b>	<b>Jour 3</b>	<b>Analyser et gérer les accidents du travail</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Analyse pluricausale de l'accident et du mécanisme de l'accident</li><li>- Méthodologie de résumé des faits et rédaction de compte rendu</li><li>- Technique de l'arbre des causes (études de cas)</li><li>- Approche par les 5 M</li><li>- Suites à donner à l'analyse de l'accident, transcription dans le registre-journal</li></ul>
<b>Uniquement en phase réalisation</b>	<b>Jour 4</b>	<b>Visite de chantiers – Registre-journal</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Confrontation avec la réalité du terrain</li><li>- Mise en évidence des « résistances à la consigne » et des dérives comportementales</li><li>- Exercice de rédaction du registre-journal</li><li>- Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ?)</li></ul>

### CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

### METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

### MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012).
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
  - 99 % de réussite
  - 96 % de stagiaires satisfaits
  - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

## **CSPS05 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 OU 2 : EXTENSION A LA PHASE RÉALISATION**

### **PROFIL FORMATEURS :**

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTB.

### **PROGRAMMATION :**

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous informons que notre référent handicap se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.  
Courriel : formation@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

### **2<sup>ème</sup> semestre 2023 à Paris**

<b>CSPS niveau 1 ou 2 : Extension à la phase réalisation (4 jours) – 28 heures</b> <b>Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30</b>	
Les 28, 29, 30 novembre, 1 <sup>er</sup> décembre 2023 Le 15 décembre 2023 : Évaluation professionnelle	<b>1 200 € HT</b>  <b>Code CPF : 237065</b> <b>Consulter cette formation sur</b> <b><a href="https://www.moncompteactivite.gouv.fr">https://www.moncompteactivite.gouv.fr</a></b>